

## **AVIS PUBLIC**

## RÈGLEMENT 20-522 modifiant le règlement de zonage 09-370 – revoir les normes visant la garde des poules dans certaines zones

EST donné avis public par monsieur le directeur général Michel Morneau :

**QUE** le règlement numéro 20-522 afin de modifier le règlement de zonage 09-370 et de revoir les normes visant la garde des poules dans certaines zones a été adopté à la séance régulière du Conseil municipal du 11 janvier 2021.

Ce règlement vise à modifier les dispositions particulières aux poulaillers et parquets extérieurs dans les zones identifiées par le préfixe 100 à l'exclusion de la zone 102. Ces normes s'appliquent également à la zone 501.

Ce dernier fait suite à l'adoption du règlement de concordance au SAR de la MRC des Maskoutains portant le numéro 20-509 visant l'intégration de normes à l'intérieur des zones sensibles identifiées à ce schéma.

**QUE** ce règlement peut être consulté en ligne dans la section des données ouvertes du site Web de la Municipalité.

Pour entrer en vigueur, ce règlement doit recevoir l'approbation au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, le 13e jour de janvier 2021.

Michel Morneau, urb. OMA

Directeur

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michel Morneau, directeur général de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie dans le bulletin municipal et aux deux endroits désignés par le conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat en ce 13e jour de janvier 2021.

Michel Morneau, urb. OMA

Directeur général